

# Prix par mois

Maison de soins « Bei der Sauer »  
Diekirch



|   | <b>Occupation simple</b> |
|---|--------------------------|
|   | (EUR)                    |
| <b>Étages 0-4</b>   |                          |
| Chambre simple/salle de douche privative/terrasse                             | 2.617,85 €               |
| Chambre simple/salle de douche privative                                      | 2.566,60 €               |
| Chambre simple avec porte communicante/<br>salle de douche privative/terrasse | 2.669,10 €               |
|   |                          |
| <b>Étage 5</b>  |                          |
| Chambre simple avec salle de douche à double usage                            | 2.464,10 €               |

Prix indexés au 01.10.2013

Document non contractuel. Seuls les prix repris dans le  
« Contrat d'hébergement et de prise en charge » font foi.

## Principaux services inclus

- Hébergement
- Repas principaux au restaurant
- Collations
- Programme d'activité
- Système d'appel-malade
- Clé électronique
- Linge de lit et réfection journalière de la literie
- Nettoyage hebdomadaire du logement
- Frais de chauffage, d'eau et d'électricité
- Assurances

# Prix par mois

Maison de soins « Bei der Sauer »  
Diekirch



## Principaux suppléments payants

- Boissons lors des repas (hors eau)
- Abonnement téléphonique et communications
- Poste de télévision avec accès au réseau de télédistribution
- Entretien du linge privé (seulement pour clients sans plan de prise en charge de l'Assurance dépendance)
- Coiffeur
- Cafétéria
- Repas en chambre pour convenance personnelle
- Service transport pour convenance pers. ou visites médicales
- Parking
- Excursions et vacances
- Soins pour convenance personnelle

## Aides et soins

Si le résident dispose d'un plan de prise en charge de l'*Assurance dépendance*, SERVIOR preste tous les actes y incombant (hygiène corporelle, nutrition, mobilité, soutien spécialisé) sans frais supplémentaires pour le client.

Sur ordonnance médicale, SERVIOR preste également des soins infirmiers (pansements, injections...) et d'autres actes médico-délégués (kinésithérapie...) couverts entièrement ou partiellement par l'*Assurance maladie*.